



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton de Vaud adopte son Plan d'action LGBTIQ

Le Conseil d'État concrétise son engagement du Programme de législature 2022-2027 en faveur de l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans, intersexes, queer ou en questionnement, avec l'adoption d'un Plan d'action cantonal. À travers cinq axes stratégiques et treize objectifs, il vise à faire de l'égalité en droit une égalité vécue au quotidien, en dotant le service public vaudois des moyens nécessaires pour garantir un accueil inclusif, prévenir et lutter contre discriminations et répondre aux besoins des personnes LGBTIQ dans tous les pans de la vie sociale.

Dans un contexte marqué par plusieurs avancées légales importantes au niveau fédéral — comme le mariage pour toutes et tous ou la procédure facilitée de changement de sexe à l'état civil — le Canton de Vaud poursuit l'institutionnalisation de sa politique publique LGBTIQ en adoptant un Plan d'action cantonal. Il doit permettre à toutes les personnes concernées, quel que soit leur âge, une pleine participation à la vie en société, sans crainte de discriminations, de violences ou d'exclusion.

Basé sur l'étude de dispositifs similaires en Suisse et à l'étranger, et fruit d'un travail concerté avec les services de l'administration cantonale et les organisations LGBTIQ actives sur le territoire vaudois, le Plan d'action repose sur une vision transversale et pragmatique. Il s'articule autour de cinq axes stratégiques — reconnaissance des droits, exemplarité du service public, accessibilité des prestations, prévention des violences et coordination de l'action de l'État — et se décline en treize objectifs concrets, accompagnés d'un premier train de mesures pour la période 2025-2027.

Pour les professionnel-le-s du service public et parapublic, le Plan d'action se traduira notamment par la mise à disposition d'outils pratiques, d'actions de sensibilisations et de formations afin de renforcer leurs compétences en matière d'accueil inclusif. Il s'agira également d'accompagner la mise en œuvre des droits existants, de rendre visibles les ressources disponibles et d'assurer des prestations équitables et respectueuses, au bénéfice de toutes les personnes.

La mise en œuvre du Plan d'action se fera de manière échelonnée, dans le respect des compétences départementales.

Lausanne, le 07 octobre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)

TÉLÉCHARGEMENT(S)